

<p>Faculté de Droit et Science Politique</p> <p>UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p> 	<div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p style="text-align: center;"><b>MASTER</b> Mention : « Droit Public »</p> <h2 style="text-align: center;">Droit et Procédures Fiscales de l'Entreprise</h2> <h3 style="text-align: center;">EN ALTERNANCE</h3> <p style="text-align: center;">Responsable : Philippe LUPPI, Maître de conférences</p> <div style="display: flex; justify-content: center; gap: 20px;">   </div>	<p>Année Universitaire 2020-2021</p> 
--	---	--

Master rattaché au Laboratoire de recherches du C.E.R.D.A.C.F.F. (Centre d'Études et de Recherches en Droit Administratif, Constitutionnel, Financier et Fiscal)

### Présentation et objectifs

Ce master 2 « **Droit et Procédures Fiscales de l'Entreprise** » de haut niveau s'adresse à ceux qui veulent s'orienter dans les secteurs des procédures fiscales et du droit fiscal.

Ce M2 présente l'originalité d'être spécialisé en procédures fiscales et en fiscalité patrimoniale et de l'entreprise à l'UNS et dans la région PACA. Il offre une formation fiscale de haut niveau complète (couvrant tous les domaines de la fiscalité nationale et internationale) et pluridisciplinaire (intégrant les données fiscales à toutes les autres branches de droit utiles à la stratégie fiscale de l'entreprise et à la gestion des contentieux). Les enseignants sont des universitaires et des professionnels (magistrats, avocats et experts-comptables).

### Insertion professionnelle

À l'issue de la formation, le juriste travaillant dans le secteur sait : rédiger des actes juridiques ; assurer le suivi des dossiers et veiller à leur exécution ; intervenir dans les contentieux et les suivre ; il a un rôle de conseil en matière de projets stratégiques pour les entreprises et pour les particuliers. Il doit pouvoir maîtriser et mettre en œuvre les connaissances théoriques et pratiques interdisciplinaires touchant au droit fiscal de l'entreprise et à la gestion patrimoniale ; être capable d'assister et de conseiller les créateurs d'entreprise et les décideurs en matière fiscale ainsi que de prévenir et d'assurer le suivi des contentieux. Débouchés professionnels : Avocat fiscaliste, Expert-comptable, Directeur juridique et fiscal, Gestionnaire de patrimoine, Conseiller fiscal, Consultant en stratégie fiscale, Concours d'inspecteur des finances publiques.

### Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 «DPFE » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit.

**Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master droit Public de Nice sur la plateforme e-candidat d' avril à juin avec résultats mi-juin.**

**Étudiants du M1 droit Public de Nice :** après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 25 étudiants.

En formation initiale : la spécialité est ouverte aux titulaires d'un **Master 1** des filières **Droit**, Sciences économiques et de gestion (de préférence avec parcours « Fiscalité » du Master 1 « Droit public »), **MSTCF**, **A.E.S.**, **I.U.P.** (de préférence avec parcours "Juriste d'entreprise") ou d'un diplôme d'**École Supérieure de Commerce** (notamment EDHEC) ou du **DSCG** en vue de l'Expertise Comptable. Accès aux étudiants handicapés

### Préparer le Master DPFE en Alternance

Ce Master est proposé selon un calendrier en alternance : **1 semaine en cours à l'Université / 1 semaine en entreprise dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation**. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.:

Tel. + 33 (0)4.89.15.25.28 Courriel : [droit.scolarite.master2@unice.fr](mailto:droit.scolarite.master2@unice.fr)

### Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP :

Des procédures de **VAE** (Validation des Acquis de l'Expériences) et de **VAP** (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez ASURE Formation –

Tel. **04 89 15 21 55 / 06 62 88 03 56** - Web : [unice.fr/asure](http://unice.fr/asure)

## Programme des études (sous réserve de modifications)

## Semestre 3

Description de la formation	Nombres d'heures	Noms Enseignants	Coef
<b>UE 1 – Principes Fondamentaux, Audit et Contrôle</b> 6 ECTS			
Les principes de la gestion fiscale	20	P. LUPPI MCF J.P. PARANT, Avocat	2
Audit Fiscal de l'entreprise	6	Expert comptable/Audit	
Procédures de contrôle Fiscal 1	20	M.O. DIEMER, MCF	2
<b>UE 2 – Les Instruments Fiscaux</b> 6 ECTS			
Outils de Gestion Fiscale	20	P. GAILLOT-BARTOLI, Avocat	2
Abus de Droit Fiscal	20	P. LUPPI, MCF	
Contrôle des Prix de Transfert	6	J. LOMBARDO, Expert comptable/Audit	
<b>UE 3 – Les Instruments Financiers</b> 6 ECTS			
Le Droit des Instruments Financiers	10	B. NORMAND, Directeur d'assurances	
Analyse Financière	10	S. AYED, IAE	1
Fiscalité des produits Dérivés	5	S. ABID, Avocat	
<b>UE 4 – Fiscalité de la Création d'entreprise et aspects Internationaux</b> 6 ECTS			
Financement initial de l'entreprise	3	M. VELY, Avocat	
Immobilier d'entreprise	15	F. GRECH, Avocat	1
Stratégie Fiscale de l'implantation nationale	9	E. SIMIER, Avocat	
Optimisation internationale de l'immobilier	6	R. ISAIA, Avocat	
<b>UE 5 – Eléments de Professionnalisation</b> 6 ECTS			
Méthodologie du rapport de stage ou mémoire	3	M.O. DIEMER, MCF	
Préparation au CV et à l'entretien	10	N. CARLES, Unicepro	1
Anglais fiscal et comptable	20	D.SULLIVAN	2
<b>TOTAL SEMESTRE 1</b>	<b>183</b>	<b>30</b>	

## Semestre 4

Description de la formation	Nombres d'heures	Noms Enseignants	Coef
<b>UE 6 – Principes Fondamentaux, Contrôle et Contentieux</b> 6 ECTS			
Procédure de contrôle fiscal 2	20	P. LUPPI, MCF	2
Contentieux de l'imposition*	10	M.O. DIEMER, MCF	2
Contentieux du recouvrement*	10	P. J. CIAUDO, Avocat	2
Contentieux Fiscal répressif*	10	P. LUPPI, MCF	2
<b>*cours mutualisés avec le M2 DCPA</b>			
<b>UE 7 – Fiscalité des Structures d'entreprise</b> 6 ECTS			
Fiscalité du développement structurel	15	R. FOISSAC, Avocat	1
Fiscalité de la restructuration	20	Ph.GAILLOT-BARTOLI, Avocat, E. SIMIER, Avocat	1
Fiscalité du fonctionnement courant de l'entreprise	16	G. ANTONINI, Expert comptable/W.GÜNTHER, Avocat	1
<b>UE 8 – Fiscalité des Dirigeants</b> 3 ECTS			
Fiscalité mode de rémunération	10	F. GRECH, Avocat	1
Stratégie Patrimoniale	10	B. NORMAND, Directeur d'assurances	1
Aspects internationaux	3	E. SIMIER, Avocat	
<b>UE 9– Fiscalité de la Transmission d'entreprise</b> 3 ECTS			
Audit Préalable à la cession	15	A. BARALE, Expert-comptable	1
Aspects fiscaux de garantie de passif	8	J.P. GUENEAU, Avocat	
<b>UE 10– Eléments de Professionnalisation</b> 12 ECTS			
Conférences	70		
Mémoire ou Rapport de stage			4
<b>TOTAL SEMESTRE 2</b>	<b>217</b>	<b>30</b>	

**Elément facultatif semestriel** : Activités sportives bonus (max : 0.25 points)

## Contrôle des connaissances

**Le M2 « Droit et Procédures Fiscales de l'Entreprise » est délivré à tout étudiant ayant validé les deux semestres de la formation avec la note moyenne minimale de 10/20.** En cas d'absence pour circonstances exceptionnelles et insurmontables à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant. Tout retard ou absence à une épreuve liée aux moyens de transport utilisés par le candidat ne peut être considéré comme relevant de telles circonstances.

La compensation entre les notes s'effectue au sein des unités d'enseignement et entre les deux semestres. Il y a une session d'examen par an. Il n'y a pas de redoublement sauf délibération exceptionnelle du jury.

Les cours magistraux et les conférences sont obligatoires.

**Au semestre 1** Donnent lieu :

A un oral : les principes de gestion fiscale (UE1)

A une épreuve écrite de 3h : les procédures de contrôle fiscal (UE1)

A une épreuve écrite commune de 3h : les outils de gestion fiscale (UE2) et l'abus de droit fiscal (UE2)

A une épreuve écrite de 2h : Analyse financière (UE3) et Anglais fiscal et comptable (UE2)

A un Contrôle Continu : Immobilier d'entreprise (UE4) et préparation au CV et à l'entretien (UE5)

Les épreuves écrites et orales du semestre 1 sont prévues l'avant dernière semaine de décembre.

**Au semestre 2** Donnent lieu :

A un oral sous la forme d'une épreuve unique les 3 matières mutualisées avec le M2 DCPA : Contentieux imposition, recouvrement, fiscal répressif (UE6)

A une épreuve écrite de 3h : les procédures de contrôle fiscal 2 (UE6)

A une épreuve écrite de 2h : Fiscalité, mode de rémunération des dirigeants (UE8) et Stratégie Patrimoniale (UE8)

A un Contrôle Continu : Fiscalité du développement structurel (UE7) et fiscalité de la restructuration(UE7), fiscalité du développement courant de l'entreprise (UE7), Audit préalable à la cession (UE9)

Les épreuves écrites et orales du semestre 2 sont prévues fin mars.

Le **rapport de stage alternant** fait l'objet :

- d'une notation sur 20 points du rapport ou du mémoire proprement dit
- d'une notation sur 20 points de la soutenance

## Le Stage Alternant

L'étudiant doit rédiger et soutenir un rapport de stage dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise. La soutenance a lieu devant un jury composé de deux ou trois membres au moins, issus de la formation et le tuteur de l'entreprise fin septembre ou par anticipation, en accord avec le tuteur et l'étudiant concerné, fin juin pendant la période de soutenance des rapports de stage prévue pour les non-alternants.

Le stage peut être effectué dans la Région ou hors Région.

**Deux exemplaires du rapport de stage alternant accompagné d'une version électronique** doivent être déposés auprès du Directeur de Recherche, 15 jours au moins avant la date de soutenance.

## BIBLIOGRAPHIE ET MODALITÉS D'ACCÈS À UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

Accès dès l'inscription à l'ENT avec Moodle, livres numériques EDT

## MOYENS TECHNIQUES

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas

## COÛT DE LA FORMATION en ALTERNANCE

7500€

## Bonus « Sport et Engagement » facultatif :

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Le bonus est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations. Le bonus ne sont pas cumulables au semestre.

## Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »